

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2010

URBANISME COMMERCIAL - (n° 2566)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 75

présenté par
M. Piron

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l’alinéa 11, après le mot :

« sur »,

insérer les mots :

« l’implantation, l’extension ou la réouverture d’ ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion aux deux dernières phrases du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.